

FICHE D'INFORMATIONS ET CONSIGNES DU MAGASIN « AU FIL ROUGE » DE LA CROIX-ROUGE VAUDOISE (CRV)

Recommandations générales

- Vous accueillez avec amabilité la clientèle du magasin.
- Vous êtes à l'écoute de la clientèle, de ses demandes, vous la renseignez en cas de question et la réorientez au besoin.
- Vous faites preuve de capacité d'adaptation : vous assistez la clientèle dans la recherche des produits, en fonction de ses sollicitations et de ses comportements.
- Vous respectez les consignes de la personne responsable du magasin et la tenez toujours informée en cas d'incident particulier, de changement d'horaire de présence ou d'absence.
- Vous décidez combien de temps vous voulez offrir, néanmoins, une durée minimale d'un demi-jour par semaine ainsi qu'une certaine régularité est demandée. Vous respectez les horaires d'ouverture du magasin.
- Vous appliquez la procédure en cas de suspicions de vol ou de vol effectif et informez le cas échéant la personne responsable du magasin (document « Procédure en cas de suspicion de vol et vol effectif »).
- Vous éteignez votre téléphone portable ou activez le mode « silence », vous ne répondez pas à des appels en présence de clients.

Gestion des articles du magasin

- Vous triez les vêtements et autres articles pour la mise en rayon ou pour Textura.
- Vous lavez, repassez et effectuez quelques retouches simples en fonction des besoins des articles.
- Vous étiquetez les habits en fonction des prix définis et les rangez en réserve et en rayons.
- Vous effectuez la rotation du stock en fonction des saisons et des actions.

Activité de vente et gestion financière

- Vous appliquez la politique de vente en vigueur : document « Normes et procédure »).
- Vous utilisez la caisse enregistreuse conformément aux directives de la personne responsable du magasin.
- Chaque fin de service :
 1. vous imprimez le rapport de vente quotidien ;
 2. vous prélevez la somme correspondant au total des ventes effectuées durant votre temps de présence et la déposez à l'endroit prévu à cet effet ;
 3. vous laissez un fond de caisse pour le/la bénévole qui vous succède ;
 4. vous indiquez les éventuelles différences sur le rapport de vente.

Maintenance de la boutique

- Vous tenez les lieux en état de propreté (vous passez le balai, la serpillère et/ou l'aspirateur, ôtez la poussière).
- Vous nettoyez les sanitaires.